

# COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

## CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2018

### Chauffage de l'école

Actuellement, l'école dispose de deux modes de chauffage : une chaudière gaz ancienne école (des années 80), une chaudière gaz pour l'extension (2014). Avec la construction de la nouvelle cantine et classe, il est prévu une chaudière assurant la production d'eau chaude. Cela entraîne la nécessité d'avoir trois contrats d'entretien. Une solution pourrait être de n'avoir qu'une seule grosse chaudière pour l'ensemble et ballon d'eau chaude pour la cantine, et récupérer la chaudière de l'extension pour remplacer celle de l'ancienne mairie. Le montant estimé dépasse les seuils autorisés et un nouvel appel d'offres sera nécessaire pour ce marché. Une solution pour obtenir des aides au financement serait de demander une subvention sur des crédits européens FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) qui intervient dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, avec pour vocation de corriger les déséquilibres entre les régions et qui est donc géré par les Conseils régionaux avec pour objectifs

- d'investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation,
- d'améliorer la compétitivité des PME,
- de favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication,
- **de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.**

La subvention pourrait intervenir dans ce dernier axe.

Après contact avec le CR (rencontre du Maire avec S. Peyrat (CR) et l'architecte) pour un dépôt de dossier, deux possibilités s'offrent à la municipalité :

- installations de consommation d'énergies renouvelables (Fiche 4.4) pour la chaudière ;
- projets exemplaires ou expérimentaux : construction de bâtiments passifs ou à énergie positive (fiche 4.9)

Sont entièrement éligibles :

- la partie ossature bois de la cantine/école (4.9) ;
- la pose d'une nouvelle chaudière (4.4).

sous conditions d'un montant > 50 000€ et de travaux non terminés, pour une subvention possible de 60% du montant des travaux (max. 80% du montant total de l'opération), soit en subventions réelles : 60% pour la chaudière et 60% pour la cantine/école sur la partie ossature bois jusqu'à concurrence de 80% de subventions.

Le montage complet du dossier est complexe et doit être étudié en détail.

**Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de remplacement de la chaudière et la nécessité de monter un dossier FEDER pour obtenir des subventions supplémentaires pour la cantine et cette chaudière.**

### Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

Après diagnostic effectué par la Société Alpes Contrôles, en novembre 2015 et présentation des résultats au CM du 29/01/16, la commune est concernée pour tous les établissements recevant du public (11 sur la commune). Après rencontre avec les services du département (DDT), un nouvel Ad'AP a été déposé le 01/06/18, avec réalisation des travaux sur 3 ans (2018/2020) :

- École, cantine, quai, salle des jeunes, salle associations, salle des fêtes sous la direction d'un architecte ;
- Autres bâtiments par les employés communaux ;
- Cimetière et WC publics avec une demande de dérogation.

Chiffrage total des travaux : 52 980 € HT soit 63 576 € TTC, avec subvention FIC du département.

Calendrier prévisionnel

Année 1 : Salle des associations, salle des jeunes/quai, salle des fêtes, 25 480 € HT = 30 576 € TTC

Année 2 : École, cantine, 17 300 € HT = 20 760 € TTC

Année 3 : Mairie, Club, église, agence postale, 10 200 € HT = 12 240 € TTC

**Le Conseil approuve à l'unanimité ce nouvel agenda.**

### Création de postes

Suite à l'ouverture d'une classe, deux ATSEM sont nécessaires pour assurer correctement un service pour des maternelles. Actuellement, un poste à 27h est vacant. Il est proposé de créer 2 postes ATSEM (2<sup>ème</sup> classe) à 19h annualisées pour assurer la fonction d'ATSEM (aide sur les classes maternelles + ménage maternelle/école sur le temps scolaire) et un temps de garderie sur la pose méridienne.

**Le Conseil approuve à la majorité cette proposition.**

### Questions diverses

**Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :**

#### **\*\* vote de crédits supplémentaires :**

-intégration étude travaux assainissement 2017

article 2315-041 : dépense = + 40 €                      article 2031-041 : recette = + 40 €

-échanges de terrains nouvelle station d'épuration

(Géomètre 756 € + Terrain (soulte + terrain communal)6500 € + SAFER 650 € + Frais de notaire 1094 €)

article 2111 dépenses 9000 € ; article 1328 recettes 9000 €

#### **\*\* vote de virements de crédits suite à travaux supplémentaires Allée de la Source (devis 6 090 € HT)**

article 020 dépenses imprévues - 7 308 €      article 2315 travaux + 7 308 €

#### **Location d'espaces de stockage :**

Actuellement la commune occupe des box mis à disposition par M. Boursange. Suite à la vente de ces emplacements, 3 nouveaux box sont proposés (location de 600 €/an) avec un bail annuel.

**Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.**

#### **Autorisation de pompage**

M. Deloche bénéficie actuellement d'une autorisation de pompage pour l'année en cours et souhaiterait une autorisation à renouvellement tacite. Il propose, par ailleurs, d'acheter l'étang du Pont Pakowski.

Dans l'attente d'une solution au problème de la suppression du passage à niveau, le Conseil rejette à la majorité ces deux demandes et conditionne l'acceptation à la résolution du problème précédent.

#### **Dératisation**

Actuellement la dératisation de la commune est assurée par l'entreprise Ratounett, avec deux déplacements/an + à la demande. Suite aux problèmes rencontrés dans le centre bourg (suivi des interventions), un nouvel appel d'offres sera lancé.

#### **Résidence « autonomie »**

Le Maire informe le Conseil des différentes rencontres avec API/OPHIS/CD, et de l'avancée du dossier avec l'OPHIS. Il est dans l'attente d'une nouvelle réunion avec API.

#### **Terrain situé au Champ Chaud**

Le Maire présente un projet de division de terrain par le propriétaire. Les problèmes de stationnement qu'il pourrait générer motivent un avis défavorable du Conseil.

#### **Mises à disposition de personnel communal**

Le Maire informe le Conseil des différents échanges de personnels communaux avec les communes voisines de Nonette-Orsonnette et de Saint Germain Lembron, avec API : garderie (matin et soir) et la cantine.

Le Conseil donne son accord pour le renouvellement des interventions de Mme Gazagnaire sur les écoles d'Antoingt et de Charbonnier (conventions) et pour une étude pour le périscolaire avec API.

**PROCHAIN CONSEIL: vendredi 27 juillet à 20h.**